

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Programme pluriannuel du Sénégal

**pour le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité
2004-2006**

INTRODUCTION	3
I.1. SECTEUR REEL ET INFLATION.....	4
I.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE	6
I.3. BALANCE DES PAIEMENTS	7
I.4. SITUATION MONETAIRE	8
II. LES TENDANCES POUR 2003	9
II.1 SECTEUR REEL ET INFLATION.....	9
II.2 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE	10
II.3 BALANCE DES PAIEMENTS.....	11
II.4 SITUATION MONETAIRE	12
III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2004 - 2006.....	12
III. 1. ORIENTATION GENERALES	12
III. 2. OBJECTIFS.....	13
III.3. POLITIQUES MACROECONOMIQUES	14
<i>III.3.1. Politique budgétaire.....</i>	<i>14</i>
<i>III.3.2. Politique de la monnaie et du crédit.....</i>	<i>15</i>
IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2004.....	17
IV.1. SECTEUR REEL ET INFLATION.....	17
IV.2. POLITIQUE BUDGETAIRE ET D'ENDETTEMENT.....	17
IV.3. POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT	19
ANNEXES	20
ANNEXE I : LES REFORMES STRUCTURELLES ET POLITIQUES SECTORIELLES.....	20
ANNEXE II : RESSOURCES ET EMPLOIS DU PIB :	31
ANNEXE III : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	35
ANNEXE IV : BALANCE DES PAIEMENTS	36
ANNEXE V : SITUATION MONETAIRE	37

INTRODUCTION

Dans un objectif global de promotion économique et social, le Sénégal, de concert avec les autres pays membres de l'UEMOA, s'est inscrit dans une dynamique d'intégration. Ainsi au cours de ces six dernières années, eu égard à la faiblesse de leurs échanges commerciaux et du manque de compétitivité de leurs économies, les pays de l'UEMOA ont entrepris d'importantes réformes en vue d'asseoir de meilleures stratégies d'insertion dans l'économie régionale et mondiale. A cet effet, différentes réformes relatives à l'ajustement monétaire, aux politiques fiscales et douanières ainsi qu'à l'harmonisation des outils permettant d'évaluer le respect de critères de convergence ont été entreprises.

Au Sénégal, les résultats obtenus ont été dans l'ensemble encourageants. Ces dernières années, exceptée 2002 caractérisée par une forte baisse de l'activité économique notamment dans le secteur primaire, un taux de croissance réelle du PIB de 5% en moyenne, supérieur au croît démographique de 2,7% a été enregistré. Le niveau d'inflation reste contenu en dessous de 3%. Au niveau des finances publiques, des efforts importants ont été déployés pour ramener le déficit budgétaire à des niveaux acceptables. Il en est de même du compte courant extérieur, hors transferts officiels, qui s'est quelque peu amélioré à la suite des réformes entreprises durant ces dernières années. Toutefois, malgré ces résultats, des séries de réformes structurelles et sectorielles de seconde génération ont été engagées en vue d'atteindre les objectifs contenus dans le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité liant les pays membre de l'UEMOA.

C'est pourquoi, le Sénégal s'était fixé un certain nombre d'objectifs intermédiaires tout au long de la période de convergence 2000/2002. Ils concernaient essentiellement les résultats à consolider et à améliorer au niveau du secteur réel, des finances publiques, des comptes monétaires et des échanges extérieurs. Il est souhaitable que la réalisation de ces objectifs, fondée sur la poursuite d'une politique économique rigoureuse, entraîne en même temps des mutations de qualité permettant notamment une nette amélioration du niveau de couverture des services sociaux.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'engagement du Gouvernement du Sénégal, à mettre en place une stratégie de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif prioritaire d'assurer une meilleure articulation entre l'économie et le social.

En rapport avec cette préoccupation, une attention particulière est a priori accordée à la consolidation des bases d'une croissance auto – entretenue, et à la généralisation avant la fin de la décennie de l'accès aux services sociaux essentiels et à éradiquer à terme, toute formes d'exclusion.

Ceci se fera à la lumière des exigences de l'environnement socio-économique et de la prise en compte des impératifs de nos engagements aussi bien au niveau national, sous régional, qu'international. Par ailleurs, des efforts importants seront fournis pour une bonne préservation de l'environnement et l'amélioration des capacités de production, en milieu rural particulièrement.

Le programme de convergence pour 2004 reste essentiellement axé sur les orientations déclinées dans le projet de loi de finance 2004 et cohérentes avec les objectifs de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui a été soumise lors de la réunion du groupe consultatif tenue à Paris les 11 et 12 juin 2003.

L'essentiel des réformes structurelles et politiques sectorielles figure en annexes de ce rapport.

I. La situation économique du Sénégal en 2002

Le Sénégal, à l'instar de certains pays de l'UEMOA, a connu en 2002 une campagne agricole difficile à la suite d'un important déficit pluviométrique. Tous les produits agricoles ont vu leur production fortement réduite, notamment les productions arachidières et céréalières. Toutefois, l'on note une amélioration significative des perspectives de la campagne 2003.

Cette forte contraction de la production agricole a amené à revoir le taux de croissance du PIB à 1,1%. Cependant, le PIB non agricole a cru de 4,7%.

Les progrès réalisés en ce domaine restent toujours tributaires des activités du secteur productif mais aussi à la qualité des politiques monétaire et budgétaire qui ont permis, entre autres, de contenir l'inflation et le solde budgétaire, dans des proportions en adéquation avec le respect des plafonds retenus par l'Union. Aussi, à l'horizon de convergence, le Sénégal se trouverait dans une position relativement confortable avec 7 critères réalisés sur 8.

I.1. Secteur réel et inflation

Après avoir connu de bonnes performances en 2001, l'activité économique en 2002 s'est ralenti, avec un taux de croissance estimé à 1,1%. Ce repli de l'activité est essentiellement imputable à la forte contraction du secteur primaire qui a fléchi de 20,6%. La situation est relativement plus satisfaisante au niveau des autres secteurs. Le secteur secondaire a progressé de 9,8% et le secteur tertiaire de 4,5%, permettant ainsi de contenir la forte baisse du primaire. Aussi, la croissance du PIB non agricole est estimée à 4,7%.

Le taux d'inflation s'est situé à 2,3% contre 3% en 2001. Ce niveau de l'inflation en 2002 s'explique par les effets sur les 9 mois de l'année 2002 de la mise en œuvre de la TVA au taux unique de 18% en septembre 2001.

Le **secteur primaire** a subi les contrecoups de la forte baisse du *sous secteur de l'agriculture* (-32,2%) du fait notamment du déficit pluviométrique, après avoir enregistré de fortes hausses au cours des deux dernières années. Le déficit pluviométrique, quasi généralisé, s'est traduit par une chute de la production d'arachide (-71,9%), de mil (-18,2%) et plus généralement des céréales qui ont vu leur production passer de 962,9 milles tonnes à 784,7 milles tonnes, soit une baisse de 18,8%.

Du fait des intempéries qui ont affecté certaines régions du nord du pays et qui ont entraîné une réduction de 5,1% du cheptel, le *sous secteur de l'élevage* a connu une baisse

de 7,2%. Cependant, des mesures ont été prises afin de rétablir les effectifs du cheptel, notamment les espèces femelles qui ont été les plus touchées par le sinistre.

Après les baisses enregistrées en 2000 (-5%) et 2001 (-9,4%), le repli de l'activité du *sous-secteur de la pêche* s'est poursuivi en 2002. En effet, le secteur a enregistré un taux de croissance de -6,4%. Il convient également de noter que le Gouvernement a mis en œuvre une politique de gestion durable des ressources halieutiques notamment l'institution de périodes de repos biologiques ciblés.

Concernant le *sous secteur de la forêt*, la nouvelle orientation tendant à développer et à valoriser les produits de la cueillette a permis aux activités sylvicultrices de connaître une légère amélioration en 2002. Ainsi, sa croissance a été de 2,5% contre 1,9% et 1,3%, respectivement en 2001 et 2000.

Au niveau du **secteur secondaire**, la croissance, portée par les résultats satisfaisants des *industries chimiques* et la bonne tenue du secteur du bâtiment et des travaux publics, a atteint 9,8% en 2002 contre 6,1% un an plus tôt.

Le **secteur tertiaire**, tiré essentiellement par *les services de transports et de télécommunications et le commerce*, a connu une croissance de 4,5% en 2002. Les performances des télécommunications (5,8%) ont été sous-tendues par la mise en œuvre des politiques de diversification des services envisagées dans le sous-secteur, par l'avancée rapide des télécommunications mais également par le dynamisme de la principale société de services. Le commerce qui occupe une part importante dans ce secteur a enregistré une hausse de 5,9%. *Les services de santé et d'éducation* ont quant à eux progressé de 2% chacun.

Concernant **les emplois du PIB**, contrairement à l'année 2001 qui avait vu la consommation finale être l'un des principaux moteurs de la croissance, l'année 2002 a été marquée par un ralentissement de cet agrégat qui représente plus de 90% du PIB. En effet, la consommation finale n'a progressé que de 2,6% après avoir enregistré une hausse de 9,1% en 2001 suite à la forte croissance de la consommation des administrations induite par les subventions au titre de l'assainissement des entreprises publiques (SENELEC et SONACOS). La formation brute de capital fixe a progressé de 2,1%, grâce notamment à un effort soutenu de la part des administrations publiques dont l'investissement a augmenté de 23,8%. Au total, le taux d'investissement est ressorti à 19,7% du PIB en 2002 contre 18,1% en 2001.

Après avoir connu quelques **poussées inflationnistes** en 2001, du fait notamment de l'entrée en vigueur du taux unique de TVA, l'économie a enregistré en 2002 une détente au niveau des prix, malgré les résultats peu satisfaisants de la campagne agricole. Le taux

d'inflation a été ramené de 3% à 2,3% et reste ainsi contenu dans les normes retenues dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Ainsi, malgré l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, l'économie a enregistré sur l'ensemble de l'année 2002 des gains de compétitivité de l'ordre de 0,5% grâce à un différentiel d'inflation favorable par rapport à nos principaux partenaires.

I.2. Finances publiques et dette

Malgré le ralentissement de l'activité économique, l'assainissement des **finances publiques** s'est consolidé. L'année budgétaire 2002 s'est déroulée dans le cadre de la poursuite de l'assainissement des finances publiques avec un niveau d'exécution satisfaisant. Cette amélioration est due à l'effet conjugué de l'accroissement des recettes budgétaires et de la contraction des dépenses publiques, suite à la non reconduction de la subvention de 105 milliards aux entreprises publiques (SENELEC et SONACOS).

1. Les recettes

Les recettes budgétaires totales se sont élevées à 664,6 milliards en 2002 contre 602,7 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 10,3% en terme relatif.

Cette augmentation fait suite à la progression des recettes fiscales, qui passent de 576,8 milliards à 627,3 milliards entre 2001 et 2002, soit une hausse de 8,8%.

Concernant les impôts directs, l'impôt sur le revenu est passé de 125,2 milliards à 139 milliards entre 2001 et 2002 ; cette amélioration provient essentiellement de l'impôt sur les personnes physiques et l'impôt sur les sociétés qui ont augmenté respectivement de 8 et 5 milliards entre les deux années.

S'agissant des impôts indirects, les taxes sur biens et services ont augmenté de 9,1% par rapport à l'année précédente. La hausse s'explique surtout par l'impact en année pleine du taux unique sur la TVA à l'importation.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles se sont chiffrées à 34,7 milliards en 2002 contre 25,9 milliards un an plus tôt.

2. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 772,5 milliards en 2002 contre 733 milliards un an auparavant, soit une hausse de 5,5%.

Les dépenses courantes de la gestion 2002 se sont établies à 478,2 milliards contre 516,6 milliards en 2001, soit une baisse de 7,4%. Cette baisse s'explique par la non reconduction des dépenses de transferts destinés à l'assainissement des secteurs de l'électricité et de l'arachide en 2001.

En ce qui concerne la masse salariale, le ratio « masse salariale/Recettes fiscales » s'est établi à 31,8% et est resté dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA (35%), malgré l'augmentation des salaires et la réforme du FNR intervenues en début d'année.

Les dépenses en capital ont enregistré une progression de 27% en 2002 ; elles ont représenté 7,8% du PIB en 2002 contre 6,4% en 2001.

Les dépenses en capital sur ressources internes ont représenté 54% du global. Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes sur Recettes fiscales » s'est situé à près de 23,7%, soit au dessus de la norme communautaire (20%).

Le solde budgétaire de base en 2002 s'est établi à +1,9% du PIB contre - 0,8% en 2001 et le déficit budgétaire global (hors dons) s'est sensiblement amélioré en passant de 3,9% à 3,1% du PIB sur la période.

S'agissant, **de la dette extérieure**, le stock est passé de 2523,5 milliards en 2001 à 2495,8 milliards en 2002. Les créanciers multilatéraux en représentent 68% contre 63,7% en 2001. Le ratio de la dette par rapport au PIB devrait se situer autour de 70%.

Avec l'atteinte du point d'achèvement attendu en 2003, dans le cadre de l'initiative PPTE, le profil de la dette extérieure devrait être encore ramené à un niveau beaucoup plus viable.

I.3. Balance des paiements

Elle a affiché un solde excédentaire de 92 milliards en 2002 contre 61 milliards en 2001. Cet excédent résulte essentiellement d'une amélioration du compte de capital et d'opérations financières, puisque dans le même temps, le déficit courant (hors transferts officiels courants) s'est aggravé (7,2% du PIB en 2002 contre 6,5% du PIB en 2001).

Cette évolution est essentiellement imputable à la dégradation du déficit commercial qui a atteint 359 milliards en 2002 contre 312 milliards l'année précédente.

En ce qui concerne le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières, il est passé de 226 milliards en 2001 à 291 milliards en 2002. Cette progression

masque une évolution contrastée du compte de capital (en détérioration) et du compte d'opérations financières (en amélioration).

En effet, l'excédent du compte de capital est ramené de 86 milliards en 2001 à 63 milliards en 2002, alors que celui des opérations financières a progressé de 88 milliards atteignant un niveau de 228 milliards en 2002, suite à une forte augmentation des capitaux publics et privés.

I.4. Situation monétaire

L'évolution de **la situation monétaire** en 2002 comparée à celle de 2001 fait ressortir :
une amélioration de la position extérieure du Sénégal de 127,2 milliards ;
une contraction du crédit intérieur de 5,3 % ;
une expansion de 7,6% de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires sont passés de 169,6 milliards en décembre 2001 à 296,8 milliards en décembre 2002, soit une hausse de 75% reflétant l'évolution favorable de la balance des paiements.

L'encours du crédit intérieur s'est replié de 44,4 milliards entre décembre 2001 et décembre 2002 du fait de l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement, les crédits à l'économie connaissant un accroissement de 4,6% durant la période.

La Position Nette du Gouvernement est ressortie à 106,5 milliards à fin décembre 2002 contre 181,9 milliards à fin décembre 2001, soit une amélioration 75,4 milliards résultant de la bonne tenue des finances publiques.

S'agissant du financement bancaire de l'économie, une amélioration de 31,1 milliards est notée en 2002. En effet, l'encours des crédits au secteur privé est passé de 655,5 milliards à 686,6 milliards entre décembre 2001 et décembre 2002. Les crédits à moyen et long termes en représentent 36% et les crédits à court terme 60%.

Sous l'impulsion des avoirs extérieurs nets, la liquidité globale de l'économie a progressé de 7,6% en 2002. Cette évolution a profité exclusivement aux dépôts.

Globalement, la politique monétaire du Sénégal a été satisfaisante en 2002 et continuera de viser la maîtrise de l'inflation, la consolidation des réserves de change ainsi qu'un financement adéquat de l'économie pour la sauvegarde de la monnaie commune et la réalisation d'une croissance soutenue et durable.

II. Les tendances pour 2003

II.1 Secteur réel et inflation

En 2003, **l'activité économique** devrait s'améliorer en raison à la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activités et plus particulièrement à la relance du secteur primaire. Au total, le taux de croissance en 2003 est attendu à 6,3%.

Après les contre performances enregistrées en 2002 (-20,6%), **le secteur primaire** devrait se redresser en 2003 suite à un bon comportement de l'agriculture. La croissance du primaire est attendue à 20,5% en 2003.

En effet, le *sous secteur de l'agriculture* devrait connaître un fort rebond en 2003, avec une croissance prévue à 36,3%. Cette relance de l'activité agricole serait largement imputable à une meilleure répartition dans le temps et dans l'espace de la pluviométrie, aux investissements réalisés dans le secteur pour la maîtrise de l'eau ainsi qu'à une politique axée sur la promotion et la diversification des produits agricoles, avec notamment les programmes maïs, niébé, sésame, etc.

Au niveau du *sous secteur de l'élevage*, les mesures prises pour le rétablissement rapide du cheptel, combinées à l'amélioration des taux de croît et d'exploitation du cheptel subséquente à l'option de promotion de la production locale, devraient permettre au secteur d'enregistrer une croissance de 6,5% en 2003.

La mise en œuvre de la nouvelle orientation définie pour le *sous secteur de la pêche* par les autorités et les accords avec la Mauritanie au profit des pêcheurs sénégalais devraient induire une augmentation des débarquements de la pêche artisanale en 2003, une amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et enfin une meilleure valorisation de la ressource. Il est attendu une croissance de 6,5% en 2003 du sous secteur.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du *sous secteur de la forêt* devrait se situer autour de 4% cette année.

Quant au **secteur secondaire**, il devrait subir les effets de la mauvaise campagne agricole de l'année 2002 et de la baisse de la production d'acide phosphorique. Ainsi, le taux de croissance attendu pour ce secteur en 2003 est estimé à 4,4% contre 9,8% en 2002. Le repli des *huileries* devrait être encore beaucoup plus marqué cette année, avec l'insuffisance des quantités de graines destinées à la trituration. L'activité dans ce secteur devrait baisser de 35%. Les *produits chimiques de base* enregistreront une baisse de 10% malgré l'ouverture prochaine de la mine de Tobène prévue en octobre 2003.

Le sous secteur des BTP devrait croître de 10,2% en 2003.

S'agissant du *sous secteur de l'énergie*, l'ouverture de la nouvelle centrale de Cap des biches de 30 Mégawatts ainsi que la disponibilité de l'électricité de Manantali vont permettre de renforcer la production énergétique qui devrait croître de 10,2% en 2003.

Au niveau des *autres industries*, la croissance serait de 1,8% en 2003.

Pour **le secteur tertiaire**, la croissance s'établirait à 3,9% en 2003 contre 4,5% un an plus tôt. Ce ralentissement du secteur est imputable à la baisse du rythme d'activité constatée au niveau du *commerce* (5%) et des *transports* (3,5%) induite par la baisse de l'activité agricole en 2002. La hausse de 3,9% attendue devrait encore reposer sur les performances des *télécommunications* (10%), des *services immobiliers* (6,7%) et des *services de réparation* (6,6%).

Enfin, la croissance des activités des *autres services* est projetée à 3,7% en 2003.

Concernant **les emplois du PIB**, pour l'année 2003, la hausse des investissements publics et privés, suite à une augmentation de l'aide publique au développement et des flux d'investissements directs étrangers, justifient la croissance de 6,4% de la *FBCF*, soit un taux d'investissement de 20,2% du PIB. La *consommation finale*, soutenue en grande partie par la consommation des ménages, progresserait aussi de 6,4%. Quant à la consommation des Administrations en biens et services, elle enregistrerait une hausse de 0,3%. Au total, la demande intérieure progresserait de 6,4%.

L'évolution générale des prix (mesurée par le déflateur du PIB), par rapport à 2002, devrait se situer autour de 1% en 2003. Toutefois, l'indice des prix à la consommation devrait afficher une quasi-stabilité en 2003, avec un taux d'inflation de 0,1%.

II.2 Finances publiques et dette

Les prévisions budgétaires pour l'année 2003 établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 721,3 milliards et 883,6 milliards.

Les dépenses ordinaires sont prévues à 532,2 milliards. La masse salariale est projetée à 207,4 milliards contre 199,4 milliards en 2002. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait donc s'établir à 30%, se situant ainsi bien en deçà du plafond retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes sont prévues à 278,8 milliards contre 239 milliards en 2002 soit une hausse d'environ 15%.

Les comptes spéciaux du Trésor ont été projetés en excédent de 2 milliards.

Les dépenses en capital devraient se situer à 318,1 milliards dont 168,1 milliards sur financement interne. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes

rapportées aux recettes fiscales serait ainsi d'environ 24%, soit au delà du critère de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2003, il devrait ressortir un excédent budgétaire de base de 0,1% du PIB contre 1,9% en 2002.

En 2003, le renforcement des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux prioritaires avec le début de la mise en œuvre du DSRP, pourrait entraîner un déficit global hors dons de 4,3% du PIB.

Concernant, la **dette publique extérieure**, elle devrait connaître en 2003 une baisse d'environ 26 milliards.

II.3 Balance des paiements

Les prévisions de balance des paiements pour l'année 2003 conduisent à un solde global déficitaire de 33 milliards qui laisse apparaître un déficit de la balance courante (hors transferts officiels) à 8,5% du PIB contre 7,2% du PIB en 2002.

Le solde commercial s'établirait à - 415 milliards en 2003 contre - 359 milliards en 2002, soit une détérioration de 56 milliards qui traduit une hausse des importations (7,2 %) et la baisse des exportations (-0,1%).

Le solde du compte de capital et d'opérations financières est estimé à 215 milliards en 2003 contre 291 milliards en 2002, soit une baisse de 26% essentiellement imputable à une forte détérioration du compte des opérations financières que l'amélioration du compte de capital n'a pas pu compenser.

Les transferts en capital sont prévus à 99,2 milliards en 2003 contre 87,8 milliards en 2002, soit une hausse de 11,4 milliards due au relèvement des dons en capital de 60,2 milliards à 75 milliards compensant la baisse de l'aide intérimaire attendue au titre de l'initiative PPTE (21,7 milliards contre 25,1 milliards en 2002).

Le solde excédentaire du compte d'opérations financières s'établirait pour sa part à 155,4 milliards en 2003 contre 219 milliards en 2002, soit une baisse de 63,6 milliards imputable au recul simultané des entrées nettes de capitaux publics et privés. En effet, les capitaux publics fléchiraient de 90 milliards en 2002 à 63,6 milliards en 2003, en liaison avec le repli des tirages sur financement d'investissement et le report à 2004 du décaissements des concours attendus de la Banque Mondiale et de la BAD au titre de l'ajustement du secteur privé.

II.4 Situation monétaire

L'évolution de **la situation monétaire** en 2003 comparée à celle de 2002 ferait ressortir une amélioration des avoirs extérieurs nets de 15,8 milliards, une augmentation des crédits à l'économie de 8,3%, une légère hausse de la position nette du gouvernement de 2,5 milliards et une expansion de la masse monétaire de 6,7%.

III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2004 - 2006

III. 1. Orientation générales

Les objectifs et stratégies de convergence pour 2004-2006 s'inspirent des orientations du Document de stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP). Le cadrage ainsi décliné prend en compte les principes directeurs du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place au sein de l'UEMOA pour assurer la convergence des politiques et performances macro-économiques. Ce pacte a été organisé autour d'un certain nombre de critères :

- (i) porter le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0 % ;
- (ii) maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % au maximum par an ;
- (iii) limiter le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau maximal de 70 % ;
- (iv) assurer une non - accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante ;
- (v) ramener le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35 % ;
- (vi) porter le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20 % ;
- (vii) limiter le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau maximal de 5 % ;
- (viii) porter le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17 %.

Le bilan en 2002 a montré que l'Union n'est pas rentrée pas en phase de stabilité. Ce faisant, un projet d'acte additionnel a en conséquence été proposé, tenant compte des contraintes et impératifs des Etats. C'est dans ce contexte, que le programme pluriannuel du Sénégal s'est inscrit, tout en ayant pour soubassement et vecteur, la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (SRP). Le gouvernement s'emploie à trouver les voies et moyens lui permettant de répondre aux sollicitations des populations dans un cadre de concertation, de participation et de partenariat avec tous les acteurs pour résoudre durablement et efficacement les problèmes.

Le développement économique et social durable réside dans la bonne orientation des politiques du gouvernement pour la prise en charge de toutes ces questions dans un cadre

d'équité et de transparence. Pour se faire, l'Etat de droit est à consolider, avec des institutions qui jouent chacune sa partition en toute impartialité et des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, la Stratégie de Développement du Secteur Privé et les orientations stratégiques du 10ème Plan de Développement Economique et Social (PDES : 2002-2007), s'inscrivent dans le sens de la promotion d'un secteur privé fort, de la bonne gouvernance, du renforcement de l'Etat de droit, de l'approfondissement de la décentralisation, de la mise en place des infrastructures de base pour une meilleure valorisation du capital humain. Cette stratégie de développement s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD.

L'engagement du Sénégal à réaliser les objectifs de développement économique et social apparaît nettement dans la recherche d'une cohérence des actions à mettre en œuvre avec l'appui des partenaires au développement. L'illustration a été donnée par la confection du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à la suite de l'éligibilité à l'initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres très Endettés (PPTTE). Ce Document a été élaboré, avec la participation de tous les acteurs au développement, et vient récemment d'être approuvé par l'ensemble des bailleurs de fonds lors de la réunion du groupe consultatif tenue à Paris du 09 au 13 juin 2003. Il servira à partir de 2003, et ce jusqu'en 2005, de cadre de référence à toutes les politiques, programmes et projets. Les principaux partenaires au développement de notre pays se sont engagés à participer au financement de cette stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté dont la mise en œuvre a débuté en 2003. Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie, les pouvoirs publics ont adopté un cadre national de suivi-évaluation des actions à entreprendre. Dans ce cadre, il est attendu de l'Etat qu'il réponde aux exigences de la demande sociale dans un contexte de lutte contre la corruption, de modernisation de l'Administration, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation et de protection et de promotion des droits humains.

Aussi un nouveau Programme Economique et Financier sur la période 2003-2005, conçu par le Gouvernement, a été approuvé par le FMI.

Afin de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure, le Gouvernement entend remplir d'ici le premier trimestre 2004 les conditions d'atteinte du point d'achèvement. Outre la signature d'un programme économique et financier avec le FMI, le cadre macroéconomique est satisfaisant et les finances publiques ont été assainies. Les travaux sur l'analyse de soutenabilité de la dette ont été entamés et devraient être achevés avant la fin de l'année.

III. 2. Objectifs

Durant la période 2004 – 2006, le Sénégal s'engage à œuvrer pour l'atteinte d'objectifs intermédiaires pouvant, d'une part, faciliter le respect en 2003 des normes indiquées ci-dessus et, d'autre part, consolidera la stabilité économique et financière, tout en réduisant significativement l'incidence de la pauvreté .

Nonobstant les bons résultats en matière de croissance et de stabilité macroéconomique, le gouvernement est conscient, comme le souligne le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qu'une réduction rapide de la pauvreté exigera une accélération de la croissance et des efforts accrus en matière d'accès à des services sociaux et infrastructures de base de qualité, principalement en zone rurale. Dans cet esprit le programme pour 2004-2006 vise à (i) soutenir un taux de croissance moyen supérieur à 6% par an, (ii) maintenir une stabilité des prix en ligne avec celui de ses principaux partenaires, et (iii) contenir le déficit public et du compte courant de la balance des paiements, dons inclus, à un niveau soutenable.

Bien que le gouvernement entende résolument mettre en œuvre toutes les actions envisagées dans le DSRP, le programme repose sur une plate-forme de politique économique plus étroite, axée sur la poursuite de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre de réformes essentielles à la levée progressive des principaux obstacles à la croissance et à l'élimination des risques de déséquilibres financiers majeurs d'origine parapublique. En outre, le cadre macroéconomique pour 2004-2005 repose sur des hypothèses de croissance prudentes du DSRP, reflétant à moyen terme une réponse mesurée de l'économie aux réformes économiques et institutionnelles envisagées, une marge de prudence au vu de chocs exogènes futurs auxquels notre économie reste sensible, et un rythme d'exécution des programmes de dépenses publiques en cohérence avec la capacité d'absorption de l'économie. A mesure que les progrès dans la mise en œuvre des réformes et des programmes d'investissement seront enregistrés et à la lumière des résultats effectifs, la plate-forme du programme économique pour 2004-2006 pourra être élargie, et les hypothèses du cadre macroéconomique révisées. Cette approche flexible et prudente, fondée sur une distinction entre objectifs de croissance du DSRP, que le gouvernement veut ambitieux, et les hypothèses de croissance sous-jacentes à la programmation macroéconomique, permettra en particulier d'éviter les risques de surchauffe qu'une politique de finances publiques basées sur des objectifs trop ambitieux risquerait d'entraîner.

III.3. Politiques macroéconomiques

Le recentrage de la politique économique autour de la préoccupation majeure de réduction de la pauvreté impose notamment la réalisation de taux de croissance élevés, une bonne maîtrise de l'inflation et une gestion financière et monétaire vertueuse. De façon plus précise, le Sénégal entend élever le niveau de croissance du PIB au cours des prochaines années (plus de 6% par an en moyenne sur la période 2004-2006) et contenir la variation de l'indice moyen des prix à la consommation dans les limites retenues au sein de l'UEMOA

III.3.1. Politique budgétaire

La politique budgétaire restera prudente. La politique d'assainissement sera poursuivie et consolidée. Ainsi, le solde budgétaire de base ressortirait à 0,1% du PIB en 2004 et le déficit global sur la base des engagements (hors dons) devrait se situer à 4,6% du PIB. La stratégie de dépenses publiques sous-jacente visera à accélérer l'orientation de

leur structure vers les secteurs prioritaires définis dans le DSRP et à en améliorer la gestion pour une plus grande efficacité, dans le cadre d'une croissance de l'enveloppe générale des dépenses publiques en ligne avec l'augmentation nominale attendue de l'économie. Le Gouvernement maintiendra l'effort fiscal, visant un élargissement graduel de la base et une plus grande efficacité dans l'administration des impôts. Il continuera également à faire appel à l'aide extérieure pour le financement de ses programmes d'investissement financés sur ressources extérieures à des taux concessionnels. L'atteinte du point d'achèvement pour l'initiative PPTE, attendue au premier trimestre 2004, permettra un allègement très sensible du niveau d'endettement du pays.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les secteurs sociaux notamment la santé et l'éducation resteront les priorités dans l'allocation des ressources budgétaires. Le projet de budget 2004 prévoit le recrutement spécial de près de 5000 agents dans la fonction publique.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des secteurs d'appui à la production, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration de l'environnement des activités productives et de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

D'une manière générale, la politique fiscale au cours des trois prochaines années sera caractérisée par une simplification de l'impôt aux fins d'accroître son rendement. Le gouvernement envisage la réforme du système actuel en vue de promouvoir l'investissement privé, la compétitivité et le développement des entreprises, la création d'emplois et la simplification des procédures.

III.3.2. Politique de la monnaie et du crédit

La politique monétaire continuera de viser la stabilité des prix et la consolidation des réserves de change, au moyen d'instruments axés sur les forces du marché. Le Trésor s'orientera vers l'appel public à l'épargne pour financer ses déficits de trésorerie, excluant désormais tout recours aux concours monétaires directs de la BCEAO conformément aux engagements pris par les Etats de l'UMOA.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis dans la mise en place d'un environnement propice à la mobilisation de l'épargne et au financement du secteur privé. Des actions seront également poursuivies en vue d'éliminer les facteurs qui entravent actuellement le développement des crédits.

OBJECTIFS DE CONVERGENCE 2004-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CRITERES DE 1^{er} RANG						
Solde budgétaire de base/PIB	-0,8%	1,9%	0,1%	-0,1%	0,4%	0,6%
Inflation	3%	2,3%	0,1%	<3%	<3%	<3%
Taux d'endettement total	74,3%	70,0%	<70%	<70%	<70%	<70%
Arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CRITERES DE 2nd RANG						
Masse salariale/recettes fiscales	30,7%	31,7%	30,2%	29,7%	30,1%	29,3%
Investis.(interne)/recettes fiscales	20,5%	23,5%	24,4%	25,4%	25,2%	24,5
Solde courant(hors transf. Offic.)/PIB	-6,5%	-7,2%	-8,5%	-7,4%	-7,1%	7%
Pression fiscale (en % du PIB)	17,8%	18,9%	19,2%	19,3%	19,4%	19,5%
INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
déficit budgétaire global (hors dons)/ PIB	-3,9%	-3,1%	-4,3%	-4,6%	-3,9%	-3,8%
taux de croissance du PIB en termes réels	5,6 %	1,1%	6,3%	6%	5,8%	6,1%
taux de croissance démographique	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
taux d'investissement	18,1%	19,7%	20,2%	20,9%	21,4%	23%
taux d'épargne intérieure	8,6 %	9,1%	8,5 %	10,5%	11,3%	11,8%
service de la dette publique extérieure / recettes budgétaires	9,3%	9,6 %	8,3 %	9,2%	9,1%	9,0%
avoirs extérieurs nets (en milliards FCFA)	169,6	296,8	303,2	381,8	409,8	507,7
taux de bancarisation (pour 10000 hbts)						
taux de bancarisation en souffrance						
degré d'ouverture	52,7%	52,8%	51,6%	48,7%	48,6%	47,7%
taux de couverture des importations par les exportations	70,2%	67,9%	64,8%	65,9%	66,7%	67,1%
degré d'intégration						
mobilité des facteurs de production						
taux de scolarisation	70%				80%	
nombre de médecins par habitant						
densité des infrastructures						
libre circulation des personnes						
taux d'immigration						

IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2004

IV.1. Secteur réel et inflation

Les perspectives pour 2004 sont assises sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Au total, le taux croissance du PIB est projeté à 6%.

La répartition de cette croissance au niveau sectoriel, fait apparaître une croissance du **secteur primaire**, notamment le sous secteur agricole, un des piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui devrait croître de 8,5% en 2004 à la faveur d'une politique de diversification et de modernisation plus hardie.

Concernant le **secteur secondaire**, la restructuration de l'appareil industriel prévue dans la stratégie permettrait de renforcer la productivité, de développer les exportations et d'améliorer la capacité industrielle à générer beaucoup plus d'emplois. Le secteur devrait croître de près de 7% en 2004.

Quant au **secteur tertiaire**, sa croissance est attendue à 7,4% en 2004 du fait notamment des Transports et Télécommunications.

Concernant **les emplois du PIB**, le taux d'investissement serait maintenu au dessus de 20% du PIB en 2004 et le taux d'épargne intérieure passerait de 7% en 2003 à 9% du PIB en 2004.

L'inflation mesurée à travers le déflateur du PIB restera en dessous de 2%. Elle est attendue à 1,4% en 2004.

IV.2. Politique budgétaire et d'endettement

L'assainissement des finances publiques sera poursuivie à travers : (i) le respect des principes édictés dans le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques; (ii) la mise à disposition du public d'informations statistiques exhaustives, notamment celles relatives aux lois de finances, de règlement et au TOFE à bonne date. A cet égard, les recommandations issues du Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) validées par le Gouvernement seront progressivement appliquées.

L'accélération du programme de renforcement de la gestion des dépenses publiques et la mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les secteurs de l'électricité, de l'arachide et du secteur postal seront poursuivies afin d'éliminer leurs effets négatifs sur les finances publiques

Pour améliorer la capacité d'absorption des ressources publiques, le Gouvernement s'emploiera à: (i) renforcer les capacités et améliorer les outils et méthodes des ministères techniques par la mise en place progressive de Cellules opérationnelles de préparation et de suivi-évaluation des investissements ; (ii) alléger les procédures administratives et budgétaires d'exécution des dépenses notamment après la réforme du code des marchés publics, par l'amélioration et la réduction des délais du système de contrôle des opérations ; (iii) améliorer l'organisation institutionnelle et la gestion des projets d'investissement public ; (iv) étendre progressivement les budgets par objectifs à certains secteurs et vulgariser les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et enfin (v) moderniser le système d'informations des dépenses d'investissement.

La loi de finances de l'année 2004, qui sous tend la politique de convergence, s'inscrit dans un double contexte marqué par l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la poursuite du processus d'intégration économique avec la mise en œuvre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les pays de l'UEMOA .

L'exécution du budget de l'Etat en 2004 devrait se traduire par un excédent de base d'environ du PIB soit au dessus du seuil fixé par l'UEMOA. En effet, la croissance induite par la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté devrait faire progresser les ressources ordinaires d'environ ...% par rapport à la gestion 2003 tandis que les dépenses continueront de faire l'objet d'une gestion prudente avec une priorité accordée aux secteurs sociaux.

Les recettes fiscales pour l'année 2004 sont prévues à 748,7 milliards. Elles progressent de 6,9 % par rapport à la gestion 2003.

Les impôts directs sont projetés à 174,7 milliards en 2004 contre 161,3 milliards en 2003 soit une croissance de 8,3%. Cette progression serait imputable à une bonne évolution de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

Les impôts et taxes indirects ont été arrêtés à 574 milliards contre 539,2 milliards en 2003, soit une progression de 6,4%. Cette progression résulterait de la bonne performance des recouvrements sur les droits et taxes à l'importation et des droits du timbre et de l'enregistrement.

Les taxes sur biens et services sont attendues à 409,5 milliards contre 393,2 milliards en 2003 soit une progression de 4,1%.

Les droits de douanes (hors TVA à l'importation) sont prévus à 135 milliards en 2004 contre 121 milliards en 2003 soit une hausse de 11,6%.

Les droits d'enregistrement et de timbre sont prévus à 29,5 milliards contre 25 milliards en 2003 soit une progression de 18%.

En définitive, le taux de pression fiscale devrait passer de ...% en 2003 à ...% en 2004.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de personnel sont prévues à 225,9 milliards. Ainsi, le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait se situer à ...% pour un plafond communautaire de 35%.

Les dépenses en capital sur ressources internes (hors ressources PPTTE) sont arrêtées à ...milliards ce qui devrait porter le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales à ...% pour un seuil communautaire de 20%.

Aucun arriéré de paiement intérieur ou extérieur ne sera constitué en 2004.

Reflétant une maîtrise des déficits public et privé, le **solde de la balance courante (hors transferts officiels) rapporté au PIB devrait ressortir à 7,4%.**

En ce qui concerne la dette publique, les paiements sont projetés à ... milliards en 2004. Ce niveau de charge représente environ 16,1% des recettes budgétaires contre 21,4% en 2003. Le taux d'endettement total en terme nominal est attendu à moins de 70% en 2004.

L'Etat continuera d'adopter une politique prudente d'endettement et fera également appel aux ressources extérieures à travers des prêts concessionnels.

IV.3. Politique de la monnaie et du crédit

La politique de la monnaie et du crédit restera prudente en 2004. La situation monétaire se caractériserait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 69,2 milliards, une augmentation des crédits à l'économie de 4%, une amélioration de la position nette du gouvernement de 28 milliards et une expansion de la masse monétaire de 8,7%.

S'agissant de la micro - finance qui connaît une croissance rapide, une stratégie sera mise en place en vue de renforcer son développement.

ANNEXES

ANNEXE I : LES REFORMES STRUCTURELLES ET POLITIQUES SECTORIELLES

A. Les réformes structurelles :

1. La Réforme fiscale

Le Gouvernement assurera la cohérence globale de la politique fiscale en mettant en adéquation les principes directeurs de la révision du Code des Investissements avec la réforme du Code général des impôts en veillant notamment à l'impact non significatif voire à la neutralité des mesures d'incitation sur les finances publiques.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du Code des investissements sont les suivants : l'impulsion de l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance ou ceux pour lesquels le Sénégal possède des avantages comparatifs; l'incitation à l'implantation d'activités économiques dans les régions défavorisées et la création d'emplois. Le nouveau dispositif aura deux composantes : un régime de l'entreprise nouvelle et un régime des investissements d'extension.

La réforme fiscale envisagée vise: (i) la simplification et l'équité du système fiscal; (ii) la rationalisation de l'assiette et la promotion du consentement volontaire à l'impôt; (iii) la promotion de l'investissement et de la compétitivité et l'amélioration des garanties du contribuable et la lutte contre la fraude fiscale. Elle sera notamment marquée par :

- la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) qui passe de 35% à 33%.
- l'institution d'un impôt synthétique dénommé Contribution Globale Unique (CGU) pour fiscaliser les petites entreprises suivant un mécanisme simple.

2. La politique de recrutement dans la fonction publique dans le moyen terme

Les politiques de recrutement menées depuis les années 1980, bien qu'ayant permis de faire face aux contraintes de masse salariale, ont engendré des dysfonctionnements au sein de l'Administration dont les besoins en personnel restent mal couverts, malgré les efforts de recrutement déployés ces dernières années en faveur des secteurs sociaux (éducation et santé en particulier) et de la justice.

Il est projeté en conséquence un relèvement du plafond des effectifs qui se justifie au regard de la marge de flexibilité résultant du ratio masse salariale/recettes fiscales, des contraintes des secteurs prioritaires, notamment des secteurs sociaux, des régies financières et des services de sécurité, ainsi que des besoins pressants des ministères dont la faible satisfaction a altéré la qualité du service public. En effet, et de façon générale, les indicateurs d'effectifs pour ces différents secteurs sont en deçà des standards généralement admis.

Il s'agit en particulier d'accélérer la réalisation des objectifs fixés dans le DSRP, en matière de renforcement des capacités et de promotion des services sociaux de base concernant tant le capital humain que social, ainsi que la bonne gouvernance. Dans l'affectation des nouveaux effectifs, les secteurs sociaux seront privilégiés (éducation, santé) ainsi que la sécurité, les régies financières et la justice, mais les autres besoins de l'administration seront également pris en compte de façon à renforcer la performance et l'efficacité de celle-ci.

3. La réforme de la filière Arachide :

La politique du Gouvernement dans la filière arachidière a été définie dans la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) adoptée en mai 2003. Cette politique poursuit l'approfondissement et la consolidation de la politique de libéralisation mise en œuvre, notamment :

- la responsabilisation des opérateurs semenciers privés dans les activités de multiplication, de collecte, de stockage et de distribution des semences d'arachide, de transport et de commercialisation des graines d'arachide; l'assainissement du cadre juridique et réglementaire (textes réglementaires sur la commercialisation des graines et des semences, mécanisme de protection, etc.) tout en veillant au respect strict de la réglementation en vigueur.

- la diversification de la production agricole afin d'accroître les revenus paysans et de réduire la vulnérabilité liée à la monoculture de l'arachide.

Le processus de privatisation de la SONACOS qui s'inscrit dans le cadre de cette réforme a démarré le 31 juillet 2003 par l'appel à manifestation d'intérêt lancé à travers la presse nationale et internationale.

2. Politiques sectorielles

Les politiques sectorielles font référence aux trois grands secteurs d'activités (Primaire, Secondaire, Tertiaire). Au Sénégal, il s'y ajoute un quatrième secteur qui prend en compte les politiques sociales relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'adoption et la mise en œuvre des politiques sectorielles ont pour effet de renforcer les bases à long terme du développement. Ceci devra se traduire notamment par l'élargissement des bases de la production, l'amélioration de la qualité et de la couverture des infrastructures physiques, la valorisation du capital humain, la saine gestion des ressources naturelles et la consolidation des bases infrastructurelles et institutionnelles permettant au Sénégal de rester à l'avant garde de l'intégration régionale.

Au niveau du **secteur primaire**, en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et de relancer le potentiel d'exportation grâce à la promotion de l'investissement privé, il urge d'arriver à une croissance accélérée du **sous-secteur agricole**. A cet effet, le Gouvernement poursuivra et renforcera la politique de désengagement de l'Etat des

activités productives et créera les bases d'un réel développement agricole et rural. La nouvelle stratégie de développement agricole et rural durable en cours de formulation devra améliorer l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité. Un accent particulier sera porté sur l'exploitation de type familial, la libéralisation économique au sein du marché commun de l'UEMOA dans une dynamique sous-régionale de compétition et de solidarité.

Dans cette perspective, il est essentiel de diligenter la poursuite ou la mise en œuvre des programmes actuels. Il s'agit : (i) du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui vise à renforcer progressivement les communautés rurales et leurs institutions locales dans la maîtrise du développement local ; (ii) du Programme de Gestion Intégrée des Eaux et Sols (PGIES) en vue de lutter contre la dégradation des sols avec entre autres, la poursuite du programme de phosphatage de fond ; (iii) du Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI) qui vise la maîtrise de l'eau à travers la mise en place d'ouvrages hydro-agricoles (barrages de retenue ; digues anti-sel) et (iv) du Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP) qui appuie le recentrage du rôle de l'Etat sur ses missions essentielles à la faveur d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural (ONG, Privés, etc.).

D'autres programmes et projets déjà en exécution, notamment le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) en appui à la stratégie de sécurité alimentaire, le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et du Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA) viennent en complément des programmes susmentionnés.

Les stratégies et orientations de ces programmes demeurent actuelles et leurs objectifs devront se traduire par : (i) l'accroissement du taux de croissance annuel du secteur agricole à un taux double de celui du croît démographique en milieu rural pour mieux renverser la tendance à la paupérisation ; (ii) la réduction des importations alimentaires grâce à l'amélioration de la compétitivité et de l'accès plus facile des produits agricoles, surtout les céréales ; (iii) la promotion des actions et des technologies améliorées qui permettent une augmentation à grande échelle, de la productivité des sols, du bétail et de la main d'œuvre ; (iv) la limitation de la dégradation des ressources naturelles par la mise en œuvre d'un système de gestion durable dont les collectivités rurales seront les principaux acteurs de la conception à la mise en œuvre ; (v) l'accroissement des exportations agricoles grâce à la relance de toutes les filières et l'amélioration de la fertilité des sols, de la qualité des semences et des produits phytosanitaires et la promotion des produits agricoles par la mise en place d'un système de commercialisation adéquat.

Il est important de noter qu'une loi d'orientation agricole est en cours d'élaboration. Elle vise l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture afin qu'elle soit capable de rivaliser avec celle des autres pays sur les marchés mondiaux.

Le sous-secteur de **l'élevage**, malgré ses potentialités immenses, reste confronté à des systèmes pour la plupart extensifs. Les orientations stratégiques aptes à relancer sa productivité tournent de : (i) l'intensification des systèmes de production et d'exploitation animales et le développement et la valorisation des productions animales ; (ii) l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et la promotion d'une politique de proximité de soins vétérinaires à travers la privatisation de la médecine vétérinaire ; (iii) l'amélioration de l'organisation des acteurs et (iv) du renforcement de leurs capacités.

Dans le domaine de **l'hydraulique rurale**, les stratégies visent essentiellement à garantir une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau dans le but de sécuriser les productions agricoles, de libérer les paysans des aléas

climatiques et de provoquer l'émergence d'une société rurale dynamique pouvant relever le défi de la sécurité alimentaire.

A cet effet, les lignes d'actions envisagées concernent notamment : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrage de stockage.

Les éléments caractéristiques de sa situation géographique prédisposent le Sénégal, à porter une attention vigilante à **l'environnement** et aux équilibres de ses éco-systèmes aux fins de restaurer le potentiel de production et d'établir une adéquation entre la demande intérieure et le rythme d'exploitation par une saine gestion des ressources naturelles. A cet égard, le Gouvernement s'attelle à l'élaboration d'un plan d'actions pour permettre la mise en œuvre rapide des résolutions de la dernière conférence de Johannesburg sur l'environnement que sont : (i) lutter contre la désertification ; (ii) protéger les zones humides ; (iii) lutter contre les espèces exotiques envahissantes ; (iv) gérer les côtes ; (v) lutter contre le réchauffement planétaire ; (vi) protéger les zones transroutières et l'environnement ; (vii) impulser la gouvernance écologique et rechercher le financement.

Concernant le secteur de la **pêche**, la stratégie porte notamment sur : (i) le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; (ii) la promotion du débarquement et de la distribution des produits halieutiques sur le territoire national par la poursuite de la réalisation des chaînes de froid ; (iii) l'aménagement des pêches et la sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers notamment l'acquisition du matériel de contrôle et de surveillance, l'implication des organes de concertation et de cogestion ; (iv) la promotion des mesures de sécurité pour les pêcheurs avec l'approvisionnement du marché en gilets de sauvetage ; (v) la lutte contre la pollution des eaux marines et continentale ; (vi) la réduction des pertes post-capture au débarquement par le renforcement des infrastructures de conservation, de transport et de commercialisation ; (vii) l'appui à la transformation artisanale et (viii) la formation des professionnels. A cet égard, le Gouvernement appuiera les pêcheurs dans le renouvellement du matériel de pêche par la mise en place d'un système de financement de proximité, de centrale d'achat et d'un fonds de bonification. Ce dispositif devrait être accompagné par un renforcement des structures de fabrication d'aliments piscicoles, la formation et la sensibilisation sur les techniques de l'aquaculture.

Pour la **pêche industrielle**, il s'agira surtout de poursuivre l'adaptation de l'outil industriel aux exigences des marchés, d'augmenter la valeur ajoutée des produits à l'exportation. D'autres pistes devront être renforcées à savoir le développement de l'aquaculture, la professionnalisation des acteurs et le renforcement de la coopération sous régionale. La mise en œuvre des politiques de pêche devrait permettre un développement soutenu grâce à la motorisation, à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aux mesures incitatives. Pour placer le sous secteur sur les sentiers d'une croissance forte, soutenue et durable, le Gouvernement du Sénégal a élaboré un Plan Directeur des Pêches.

S'agissant du **secteur secondaire**, il faut noter que le **sous-secteur de l'énergie**, avec un poids important, fait l'objet de réformes en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre et répondre à la demande globale.

Pour faire face aux problèmes de capacités productives et de coûts de production, le Gouvernement a procédé à la libéralisation du secteur en adoptant un nouveau cadre législatif et réglementaire et retenu les orientations générales. Parmi celles-ci, il faut noter : (i) le recentrage des missions de la Direction de l'Énergie (DE) avec la création de la Commission de Régulation du Secteur Énergie (CRSE), du Comité National des Hydrocarbures (CNH) et de l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER); (ii) la mobilisation des opérateurs privés dans le développement de la production d'électricité, grâce au recentrage de l'action des pouvoirs publics sur l'orientation et l'arbitrage avec la privatisation de la SENELEC. Il s'agira d'accroître le rôle de l'initiative privée dans la gestion du sous-secteur et la stimulation du développement accéléré de l'électrification du pays, surtout de l'électrification rurale par le développement de la coopération sous régionale en vue de l'inter-connexion des réseaux électriques.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, La concertation entre l'Etat et le secteur privé constituera un cadre de dialogue et de partenariat pour identifier et lever les distorsions et les entorses au développement de l'investissement direct et permettre une prise en charge effective des objectifs de croissance.

La Nouvelle Politique de Redéploiement Industriel (PRI) en cours de formulation ainsi que les stratégies déclinées sous forme de lignes d'action dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et de la Stratégie de Développement du Secteur privé visent à favoriser un développement industriel endogène et une mise à niveau des entreprises industrielles. Des efforts seront consentis pour une orientation des investissements publics vers l'appui au relèvement de la productivité des entreprises. Le dispositif de suivi des performances des entreprises sera renforcé ; des relations de partenariat stratégique entre le secteur privé et les entreprises étrangères dans les secteurs clés seront établies. L'Etat s'attachera à promouvoir une meilleure intégration industrielle et une réduction des disparités régionales. Des synergies entre le secteur informel et le secteur structuré seront développées par la promotion de la sous-traitance et des activités à haute intensité de main-d'œuvre.

Pour les **PME/PMI**, il s'agira surtout de: (i) mettre en place un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise par la création d'un fonds d'appui, le développement de nouveaux produits (capital-risque, crédit-bail, assurance-crédit...), la coordination des sources de financement non bancaire existantes et le renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne ; (ii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE).

Pour les **Micro et Petites Entreprises (MPE)**, la stratégie de promotion vise à en faire un levier d'intégration socio-économique et un cadre de création de valeur ajoutée et de génération d'emplois et de revenus au niveau local. La stratégie permettra aux MPE d'être un moyen pour re-localiser des activités dans l'espace national et un instrument de développement des filières porteuses.

S'agissant du sous-secteur des **mines et de la géologie**, il s'agira de : (i) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles par une meilleure maîtrise du potentiel ; (ii) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable ; (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faible débouchés. De façon spécifique, les dotations du Fonds

de développement géologique et minier (FDGM) seront améliorées ; l'appui technique et financier aux orpailleurs sera renforcé et des études sur les ressources disponibles seront réalisées.

Concernant particulièrement du sous-secteur de l'**artisanat**, les stratégies globales visent à rendre le secteur beaucoup plus efficace et compétitif pour une contribution plus forte au développement économique et social. Ainsi, les stratégies s'articulent autour : (i) de l'adaptation du cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour tenir compte de l'évolution du sous-secteur ; (ii) du développement de l'enseignement et de la formation en milieu artisanal ; (iii) la mise en place d'un système de financement adapté en milieu artisanat en accroissant notamment les capacités des systèmes de financements décentralisés ; (iv) du développement des capacités de commercialisation des produits et services artisanaux.

Concernant le **secteur tertiaire**, en raison de l'importance des infrastructures dans le renforcement des capacités productives, le Gouvernement a engagé des actions vigoureuses au niveau du transport et des télécommunications.

Un **sous-secteur des transports** performant constitue un facteur important de compétitivité en raison de la rapidité des échanges. Son efficacité facilite la mise en valeur des ressources locales et la délocalisation des activités économiques et sociales. Aussi, le Gouvernement entend poursuivre la réalisation de plans d'actions sous-tendus par un programme d'investissements qui fait l'objet du deuxième Projet Sectoriel des transports (PST II). Les orientations définies dans ce cadre consistent à : (i) consolider l'intervention du secteur privé en tant que prestataire de services ; (ii) étendre l'intervention du secteur privé à la gestion et au processus décisionnel, en ce qui concerne les infrastructures de transport ; (iii) appliquer, dans la mesure du possible, le principe de l'usager payeur ; (iv) définir une stratégie appropriée pour le transport en zone rurale.

Il s'agit également d'appuyer l'intégration sous-régionale et de promouvoir une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des investissements et la gestion des infrastructures. C'est dans cette perspective que l'Agence Autonome des Travaux Routiers a été créée et que s'est opéré la privatisation de l'exploitation de l'axe ferroviaire Dakar – Bamako.

Dans ce cadre, les objectifs retenus dans le cadre de la Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle des Transports seront poursuivis. En particulier, l'impact des infrastructures de transport sur l'activité économique, par leur contribution à l'amélioration de l'efficacité des principaux secteurs de production, sera accru. Ceci devrait se traduire par le développement de capacités nouvelles dans des domaines encore insuffisamment exploités : Transport intermodal - complémentarité entre les transports terrestre, fluvial, maritime et aérien - ; l'interconnexion au niveau sous-régional et une plus grande participation du secteur privé dans le financement des infrastructures de transport.

Conscients de l'enjeu que constitue le sous-secteur des transports urbains et de la crise qui le caractérise à Dakar, l'Etat a mis en place un programme d'amélioration de la mobilité urbaine visant à faciliter de manière durable les conditions de déplacement des populations, notamment les plus démunies, de l'agglomération dakaroise des villes de Thiès et Kaolack tout en consolidant les acquis du projet de réforme et de renforcement des capacités.

Par ailleurs, l'Etat est conscient que l'information et la communication constituent des facteurs clés de développement économique et social. La promotion de la démocratie, le

développement des ressources humaines et le commerce passent par l'accès à l'information ainsi que les capacités de s'en servir de manière efficace.

Aussi, l'Etat a décidé de conférer une priorité stratégique aux **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** et compte accélérer le développement des télé services par la promotion de l'accès au téléphone et à l'Internet afin de mieux positionner le Sénégal sur le marché mondial des télé services.

Pour maintenir les acquis et placer le Sénégal parmi les pays émergents dans le domaine des télécommunications en Afrique, le Gouvernement approfondira la libéralisation du secteur ainsi que la concurrence tout en mettant en place un organe efficace de régulation. Déjà, l'ouverture du marché à la concurrence sur le téléphone fixe et sur les liaisons internationales devra être effective en 2004. La téléphonie rurale, maillon faible du système, devra connaître un développement important. Il s'agira de rapprocher toutes les localités d'un centre téléphonique en étendant le téléphone dans les villages centres abritant des structures administratives et ceux de plus de 2.000 habitants avant 2005.

Pour ce qui est du **commerce**, une série de réformes a été initiée et a conduit à la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur le marché. Il s'agit de la Commission Nationale de la Concurrence, du Conseil national de la Consommation et de la Cellule de Gestion et de Surveillance des Marchés du Riz (CGSMR) devenue Agence de Régulation des Marchés (ARM). Il convient de noter le renforcement des capacités de l'Agence de Régulation des Marchés dont le champ d'action est étendu à tous les produits de grande consommation, en particulier: le blé, le sucre, les farines et les oléagineux, pour une meilleure maîtrise des prix en situation de monopole.

Pour ce qui est du **sous-secteur du tourisme**, l'objectif central poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP, est la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement d'un tourisme de masse ; (vi) un assainissement de l'environnement des touristes et (vii) une adaptations des textes réglementaires.

Au niveau opérationnel, le Gouvernement procédera à l'aménagement de nouveaux sites touristiques, à la promotion et au soutien des expériences de loisirs communautaires et des métiers liés aux loisirs, à l'implication des locaux dans l'exploitation et l'investissement touristique, à la promotion de la chartérisation, la lutte contre l'insécurité des touristes et la mise en place d'un code touristique.

S'agissant du **secteur quaternaire**, il faut souligner que des efforts importants sont déployés pour l'amélioration des ressources humaines. En effet, pour qu'elles constituent le socle de toute action de développement, il est indispensable, ainsi que le préconise le NEPAD, de les valoriser notamment par le biais l'accès à l'eau, de l'éducation et de la formation et une attention particulière aux soins de santé. Plusieurs expériences de développement montrent que le pari sur les ressources humaines permet de bénéficier des processus de délocalisation industrielle en cours avec la globalisation de l'économie.

S'agissant de **l'hydraulique urbaine et l'assainissement**, il s'agira surtout de pérenniser les acquis du Projet Sectoriel Eau en améliorant le niveau de collecte de la taxe d'exhaure, en la recouvrant effectivement. Le Fonds National de l'Hydraulique devra

également être renforcé au profit des services de gestion des ressources en eau et de l'hydraulique rurale et en favorisant la mobilisation de ressources alternatives d'eau au profit des maraîchers. En raison du volume massif des investissements, la politique dans le secteur devra maintenir et renforcer son autonomie décisionnelle et financière. L'objectif majeur de la politique reste la garantie de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations notamment les plus démunies et une gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. La mise en oeuvre de cette stratégie permettra un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 85 % en 2005.

Concernant le **sous-secteur de la culture**, le Gouvernement entend : (i) conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel ; (ii) mettre en place un environnement juridique et économique favorable au développement de la création d'entreprises culturelles ; (iii) définir un statut des professionnels du secteur ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la culture ; (v) appuyer les institutions de développement culturel et la création de mutuelles pour la promotion de la culture.

La politique culturelle est fondée sur la certitude que la prise de conscience de la richesse de notre patrimoine culturel et la revendication d'une identité culturelle nationale devraient permettre de canaliser les énergies et de créer une synergie vers le développement.

Aussi, une charte nationale de la politique culturelle a été préparée et un agenda culturel et touristique est en cours d'élaboration. Sa mise en oeuvre devrait permettre de faire des activités culturelles un vecteur pour le développement touristique et, partant, favoriser le développement économique.

Au niveau du sous secteur **des sports**, afin de pérenniser les importants acquis, la stratégie s'articule autour des leviers suivants : (i) le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ; (ii) le soutien aux activités de pêche sportive qui assurent la gestion durable des ressources halieutiques ; (iii) l'installation d'industries de confection d'articles sportifs ; (iv) la promotion du commerce des équipements de sport et produits d'accompagnement ; (v) la promotion du sport dans le secteur touristique ; (vi) la promotion du sport féminin ; (vii) l'instauration du professionnalisme dans les disciplines et métiers de sport ; (viii) l'implantation de filières qualifiantes chez les jeunes et des adolescents sportifs et le développement des systèmes Sports-Etudes ; (ix) la création de services de santé pour sport ; (xi) l'appui aux activités des structures sportives des handicapés et à la reconversion des sportifs en fin de carrière et (xii) la promotion des échanges entre structures de sport nationales et internationales par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En matière **d'Urbanisme et d'Habitat**, le plan d'action à moyen terme prévoit l'établissement ou la révision des Plans Directeurs d'Urbanisme pour l'ensemble des Communes et en collaboration avec elles. Face à la forte demande, il faudrait pas moins de 12 000 parcelles viabilisées et de logements par an pour couvrir les besoins. La fondation " droit à la ville " déjà mise en place devrait aider à la prise en charge des aspects liés à la restructuration et à la régularisation foncière des quartiers non lotis et à faire respecter le code de l'urbanisme. Par ailleurs, il est devenu urgent de prendre en compte la dimension transfrontalière dans le processus de construction du réseau urbain national.

En plus de la meilleure application des plans d'urbanisme et des règlements en matière d'habitat et d'environnement et de la maîtrise démographique, les différents axes de la politique en matière d'habitat se focaliseront sur les points suivants : (i) faciliter l'accès des

promoteurs à des réserves foncières en respectant les règles de transparence dans l'affectation et la mise à disposition des terrains ; pour éviter les conflits, le dialogue avec les propriétaires traditionnels sera renforcé; (ii) produire des logements pour le plus grand nombre notamment en redynamisant les sociétés publiques de promotion immobilière chargée en priorité de produire des parcelles viabilisées. Elles doivent aussi aider à la réalisation des opérations d'aménagement préalables en vue de limiter les occupations irrégulières ; (iii) réduire le coût du logement. Ce point est indispensable pour permettre au grand nombre et aux populations moins nanties de disposer de logements décentes. Des actions sont envisagées au niveau du coût du matériel, du coût du crédit et des frais de mutation du foncier.

Une attention toute particulière sera portée à l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains. Des monographies seront réalisées pour les quartiers à restructurer. Les zones éventuelles de recasement et de nouveaux sites d'accueil seront identifiés et un appui à la mise en place d'équipement sociaux de base et à l'encadrement des populations pour améliorer leur bâti sera apporté. Le nouveau code sur la construction sera appliqué afin vulgariser et de faire respecter les normes en la matière.

Pour la **santé**, le Gouvernement cherche à prévenir les risques sanitaires et à renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il vise à disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins et à assurer l'appui nécessaire au développement durable de soins de santé efficaces, assurer l'éducation sanitaire et réduire l'impact des maladies qui pèsent sur les personnes les plus pauvres. A cet effet, les stratégies envisagées ont trait à : (i) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé par la construction de structure de santé, l'appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres et l'acquisition d'équipements et de médicaments sociaux ; (ii) le développement des ressources humaines avec notamment le recrutement, la mise en place de personnel médical et leur formation et stages pratiques ; (iii) l'accélération du processus de l'offre de service à base communautaire particulièrement en milieu rural par la création et le renforcement des centres de santé communautaire, la formation des agents de ces services ainsi que le renforcement des fonds d'appui aux mutuelles de santé ; (iv) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène, l'assainissement et l'IEC ; (v) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologiques particulièrement dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et du paludisme ; (vi) le renforcement des mesures de lutte contre les IST/SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque ; (v) l'accroissement des performances des programmes de Santé de la Reproduction (SR) pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile en généralisant les consultations prénatales et les programmes de vaccination.

La réussite de cette stratégie implique une augmentation des ressources publiques allouées à la santé, une amélioration de leur efficacité et une meilleure implication des populations dans les processus de mise en œuvre des projets et programmes de santé.

La **politique éducative** du Sénégal pour les prochaines années sera mise en œuvre à travers le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), fruit d'une réflexion partagée entre tous les acteurs du système. Il définit une vision à long terme sur les objectifs de développement du secteur et repose à la fois sur une approche globale de l'éducation et sur une articulation entre les différents niveaux et filières afin de garantir une

maîtrise des flux. Le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2000 - 2010) vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à ; (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. Cela passe par un meilleur équipement et une plus grande couverture du territoire par les services de sécurité (Police, Gendarmerie, Armée) et une amélioration de leurs conditions de travail. A cet égard, il sera procédé graduellement à un recrutement de personnels pour les services de sécurité afin d'atteindre le ratio de 1 policier pour 1000 habitants d'ici 2015 en fonction de l'évolution démographique. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à la construction d'un commissariat dans chaque département ainsi qu'à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de la dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

Le Gouvernement renforcera l'indépendance de la **justice** et son accessibilité par le recrutement de magistrats, l'amélioration de leurs conditions de travail, la modernisation par l'informatisation des greffes et par la construction et la réhabilitation des tribunaux. La lutte contre la corruption sera intensifiée afin de réduire les surcoûts et de garantir de meilleures perspectives de développement économique et social.

S'agissant de l'**emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités HIMO ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

Les performances économiques sont largement tributaires du niveau de développement de la **recherche scientifique et technique** quel que soit le pays de référence. La naissance de grands laboratoires et de sociétés multinationales dans les domaines de la technologie détermine de nouvelles formes de génération du bien être social. Notre pays se doit de tirer profit du contexte actuel marqué par la globalisation et la délocalisation des activités de recherche, de production industrielle, de diffusion des produits de la technologie et du commerce. Le Gouvernement s'attellera à mettre en oeuvre des réformes qui intègrent les nouvelles perspectives nées de la vocation africaine et du souci

d'innovation radicale dans la politique, la coordination, la gestion et l'administration de la recherche et du secteur de la technologie.

Toutes ces stratégies sectorielles seront mises en œuvre en veillant aux spécificités des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les handicapés et les aînés. Les objectifs et les stratégies qui seront mis en œuvre dans ce cadre ont été déclinés dans le DSRP et des plans d'opérations ont été déjà élaborés.

ANNEXE II : Ressources et Emplois du PIB :

Ressources et Emplois du PIB :

PIB à prix constants	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRIMAIRE	582,8	462,8	557,7	605,4	636,9	673,9
AGRICULTURE	324,1	219,9	299,7	334,5	354,5	375,8
ELEVAGE ET CHASSE	175,2	162,5	173,1	181,8	189,0	198,5
SYLVICULTURE	25,7	26,3	27,3	28,4	29,5	31,4
PECHE	57,8	54,1	57,6	60,8	63,8	68,3
SECONDAIRE	636,9	699,2	730,0	781,5	835,8	903,9
ACTIVITES EXTRACTIVES	39,1	43,5	45,5	49,1	51,1	53,1
FABRICATION DE CORPS GRAS ALIMENTAIRE	5,2	4,7	3,0	2,9	3,4	3,6
ENERGIE	69,2	67,3	74,1	77,8	81,7	88,3
AUTRES INDUSTRIES	385,9	429,1	436,6	463,7	492,9	527,4
BTP MATERIAUX DE CONSTRUCTION	137,6	154,6	170,8	187,9	206,7	231,5
TERTIAIRE	1 447,6	1 527,9	1 600,5	1 680,4	1 774,3	1 879,5
COMMERCE	597,3	632,7	664,2	697,3	735,8	784,5
TELECOMMUNICATION	227,9	241,2	258,0	277,1	297,9	324,7
AUTRES SERVICES	622,3	654,0	678,2	706,0	740,6	770,3
SECTEUR NON MARCHAND HORS SANTE ET EDUCATION	675,5	690,0	704,4	740,1	780,2	815,0
MENAGES	37,2	38,7	40,2	41,7	43,4	45,0
ADMINISTRATION	266,7	267,8	269,1	290,1	310,4	335,2
TAXES	408,8	422,3	435,3	450,0	469,8	479,8
PIB	3 379,9	3 418,5	3 632,7	3 849,1	4 070,6	4 317,3
Consommation Finale	3 066,0	3 143,8	3 341,6	3 465,2	3 625,0	3 845,7
Ménages	2 717,9	2 794,2	2 990,3	3 086,5	3 219,8	3 408,1
Administration	348,2	349,6	351,3	378,7	405,2	437,6
FBCF	762,1	777,5	826,4	875,8	966,7	1 068,2
Publique	217,2	268,9	306,9	332,7	352,0	382,1
Privée	544,9	508,6	519,5	543,1	614,7	686,1
Variation de stocks	-125,0	-147,9	-112,2	-53,1	-81,2	-129,4
Balance bien services	-323,2	-354,9	-423,0	-438,9	-440,0	-467,2
Exportations	1 027,1	1 080,5	1 076,5	1 121,9	1 210,8	1 278,3
Importations	1 350,3	1 435,4	1 499,5	1 560,7	1 650,8	1 745,5
Total emplois du PIB	3 379,9	3 418,5	3 632,7	3 849,1	4 070,6	4 317,3

PIB (en milliards de Fcfa courants)	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
PRIMAIRE	582,8	472,2	573,0	628,5	669,8	718,1
AGRICULTURE	324,1	220,7	303,1	342,6	366,8	393,1
ELEVAGE ET CHASSE	175,2	168,0	180,0	189,9	200,9	213,8
SYLVICULTURE	25,7	26,8	28,1	29,4	30,8	33,2
PECHE	57,8	56,5	61,8	66,6	71,3	78,0
SECONDAIRE	636,9	704,8	741,6	806,9	870,6	958,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	39,1	38,4	37,5	41,7	44,6	46,6
FABRICATION DE CORPS GRAS ALIMENTAIRE	5,2	4,4	3,0	3,0	3,5	3,8
ENERGIE	69,2	70,6	79,3	85,2	90,5	101,3
AUTRES INDUSTRIES	385,9	436,4	450,5	486,2	520,5	565,5
BTP MATERIAUX DE CONSTRUCTION	137,6	155,0	171,3	190,8	211,5	241,0
TERTIAIRE	1 447,6	1 557,0	1 646,3	1 760,5	1 890,0	2 043,8
COMMERCE	597,3	641,0	675,4	714,3	762,1	828,4
TELECOMMUNICATION	227,9	245,8	267,9	294,2	323,9	356,6
AUTRES SERVICES	622,3	670,2	703,0	752,0	804,0	858,8
SECTEUR NON MARCHAND HORS SANTE ET EDUCATION	712,7	777,4	802,3	845,4	906,0	966,4
MENAGES	37,2	38,7	40,2	41,7	43,4	45,0
ADMINISTRATION	266,7	296,5	305,1	335,7	367,3	402,3
TAXES	408,8	442,3	457,1	468,0	495,3	519,1
PIB	3 379,9	3 511,4	3 763,3	4 041,3	4 336,5	4 686,6
Consommation Finale	3 066,0	3 230,1	3 463,1	3 640,2	3 864,4	4 178,0
Ménages	2 717,9	2 839,7	3 068,5	3 215,0	3 408,1	3 678,9
Administration	348,2	390,4	394,6	425,2	456,3	499,2
FBCF	762,1	798,8	856,5	920,1	1 030,5	1 160,6
Publique	217,2	276,3	318,1	349,5	375,3	415,1
Privée	544,9	522,5	538,4	570,6	655,2	745,4
Variation de stocks	-125,0	-178,8	-108,4	-75,2	-108,7	-183,7
Balance bien services	-323,2	-338,8	-447,8	-443,7	-449,7	-468,4
Exportations	1 027,1	1 057,8	1 051,7	1 126,9	1 194,8	1 268,2
Importations	1 350,3	1 396,6	1 499,5	1 570,6	1 644,5	1 736,6
Total emplois du PIB	3 379,9	3 511,4	3 763,3	4 041,3	4 336,5	4 686,6

PIB constant (en variation annuelle)	2002	2003	2004	2005	2006
PRIMAIRE	-20,6	20,5	8,5	5,2	5,8
AGRICULTURE	-32,2	36,3	11,6	6,0	6,0
ELEVAGE ET CHASSE	-7,2	6,5	5,0	4,0	5,0
SYLVICULTURE	2,3	4,0	4,0	4,0	6,3
PECHE	-6,4	6,5	5,5	5,0	7,0
SECONDAIRE	9,8	4,4	7,1	6,9	8,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	11,3	4,5	8,0	4,0	4,0
FABRICATION DE CORPS GRAS ALIMENTAIRE	-9,6	-35,0	-3,0	15,0	7,0
ENERGIE	-2,7	10,2	5,0	5,0	8,0
AUTRES INDUSTRIES	11,2	1,7	6,2	6,3	7,0
BTP MATERIAUX DE CONSTRUCTION	12,4	10,5	10,0	10,0	12,0
TERTIAIRE	5,5	4,8	5,0	5,6	5,9
COMMERCE	5,9	5,0	5,0	5,5	6,6
TELECOMMUNICATION	5,8	7,0	7,4	7,5	9,0
AUTRES SERVICES	5,1	3,7	4,1	4,9	4,0
SECTEUR NON MARCHAND HORS SANTE ET EDUCATION	2,2	2,1	5,1	5,4	4,5
MENAGES	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
ADMINISTRATION	0,4	0,5	7,8	7,0	8,0
TAXES	3,3	3,1	3,4	4,4	2,1
PIB	1,1	6,3	6,0	5,8	6,1
Consommation Finale	2,5	6,3	3,7	4,6	6,1
Ménages	2,8	7,0	3,2	4,3	5,8
Administration	0,4	0,5	7,8	7,0	8,0
FBCF	2,0	6,3	6,0	10,4	10,5
Publique	23,8	14,1	8,4	5,8	8,6
Privée	-6,7	2,1	4,6	13,2	11,6
Variation de stocks	0,0	0,0	0	0	0
Balance bien services	9,8	19,2	3,7	0,3	6,2
Exportations	5,2	-0,4	4,2	7,9	5,6
Importations	6,3	4,5	4,1	5,8	5,7

PIB courant (en variation annuelle)	2002	2003	2004	2005	2006
PRIMAIRE	-19,0	21,4	9,7	6,6	7,2
AGRICULTURE	-31,9	37,3	13,0	7,1	7,2
ELEVAGE ET CHASSE	-4,1	7,1	5,5	5,8	6,4
SYLVICULTURE	4,5	4,6	4,6	4,8	7,8
PECHE	-2,1	9,4	7,7	7,1	9,3
SECONDAIRE	10,7	5,2	8,8	7,9	10,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	-1,9	-2,1	11,1	7,0	4,4
FABRICATION DE CORPS GRAS ALIMENTAIRE	-13,8	-32,8	-0,4	17,1	9,2
ENERGIE	2,1	12,4	7,4	6,2	11,9
AUTRES INDUSTRIES	13,1	3,2	7,9	7,1	8,6
BTP, MATERIAUX DE CONSTRUCTION	12,7	10,5	11,4	10,8	13,9
TERTIAIRE	7,6	5,7	6,9	7,4	8,1
COMMERCE	7,3	5,4	5,8	6,7	8,7
TELECOMMUNICATION	13,1	3,2	7,9	7,1	8,6
AUTRES SERVICES	12,7	10,5	11,4	10,8	13,9
SECTEUR NON MARCHAND HORS SANTE ET EDUCATION	9,1	3,2	5,4	7,2	6,7
MENAGES	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
ADMINISTRATION	11,2	2,9	10,0	9,4	9,5
TAXES	8,2	3,3	2,4	5,8	4,8
PIB	3,9	7,2	7,4	7,3	8,1
Consommation Finale	5,4	7,2	5,1	6,2	8,1
Ménages	4,5	8,1	4,8	6,0	7,9
Administration	12,1	1,1	7,8	7,3	9,4
FBCF	4,8	7,2	7,4	12,0	12,6
Publique	27,2	15,1	9,9	7,4	10,6
Privée	6,7	3,0	6,0	14,8	13,8
Variation de stocks					
Balance bien services	4,8	32,2	-0,9	1,4	4,2
Exportations	3,0	-0,6	7,2	6,0	6,1
Importations	3,4	7,4	4,7	4,7	5,6

ANNEXE III : Tableau des opérations financières de l'administration centrale

(en milliards de F CFA)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Recettes totales et dons	664,4	726,7	816,2	865,5	961,2	1060,9
1.1 Recettes budgétaires	602,7	664,6	721,3	781,3	843,6	935,9
Recettes fiscales	576,8	629,2	688,5	748,6	809,2	902,1
Recettes non fiscales	25,9	35,4	32,8	32,7	34,4	33,8
1.2 Dons	61,7	62,1	95,0	84,2	117,6	125,0
Budgétaires	0	1,9	20,0	11,6	22,6	25,0
En capital	61,7	60,2	75,0	72,6	95,0	100,0
2. Dépenses totales et prêts (net)	733	772,5	883,6	967,0	1014,5	1115,4
2.1 Dépenses courantes	516,6	478,2	532,2	557,1	595,5	644,7
Traitements et salaires	177,3	199,4	207,4	225,9	249,3	264,3
Intérêts sur la dette publique *	30,3	39,8	46,0	46,4	43,6	42,7
dont Extérieure	23,7	35,4	38,9	38,8	35,7	34,7
Autres dépenses courantes	309	239,0	278,8	284,8	302,6	337,7
Transferts et subventions	178,5	...	146,3	138,5	148,1	125,9
Fournitures, entretien et autres	130,5	...	132,5	146,3	154,6	202,6
dont gel du prix des produits pétroliers (hors butane)	11,1		0,0	3,0	3,0	0,0
2.2 Dépenses en capital	217,2	318,1	318,1	355,4	375,3	415,4
Financement intérieur	118,5	147,9	168,1	189,9	204,0	221,4
dont PPTe LFR2001	0	13,7	4,1	10,9	18,9	0,0
Financement extérieur	98,7	170,2	150,0	165,5	171,3	194,0
2.3 Comptes spéciaux et correspondants	3,8	-18,2	-2,0	0,8	-5,0	0,0
2.4 Prêts nets	-4,6	-5,6	2,5	8,0	8,0	8,0
prêts rétrocédés	5,7	2,7	16,0	16,0	16,0	16,0
remboursement des prêts rétrocédés	-10,3	-8,3	-13,5	-8,0	-8,0	-8,0
2.5 Dépenses additionnelles PPTe (à identifier)	32,8	18,9	25,7	32,3
			-2,0	0,0	0,0	
2.6 Coûts temporaires des réformes structurelles	0	0,0	0,0	26,8	15,0	15,0
3. Excédent ou déficit (-) base ordonnancement	-68,6	-45,8	-67,4	-101,5	-53,3	-54,5
Dons non compris	-130,3	-107,9	-162,3	-185,7	-170,9	-179,5
Hors PPTe et couts temporaires des réformes structurelles	-124,7	-97,8	-125,5	-129,1	-111,3	-132,2
	0					
4. Ajustements base caisse	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent ou déficit (-) de base	-25,9	65,0	3,7	-4,2	16,4	30,5
Excédent ou déficit (-) de base hors PPTe	-20,3	75,1	40,5	52,4	76,0	62,8
5. Excédent ou déficit (-) base caisse	-68,6	-45,8	-67,4	-101,5	-101,5	-54,5
6. Financement	68,6	45,8	67,4	101,5	53,3	54,5
6.1. Financement extérieur	54,9	110,6	71,4	136,0	65,9	64,2
Tirages	103,3	154,9	91,0	165,4	104,2	110,0
Trésorerie	60,6	42,2	0,0	56,5	11,9	50,0
Prêts projets	42,7	112,7	91,0	108,9	92,3	60,0
Assainissement du système de sécurité sociale (IPRES)	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	-64,2	-81,0	-71,9	-132,1	-77,8	-78,1
Assistance PPTe (intérêts et amortissements)	15,8	36,7	44,3	98,4	34,3	32,3
Rééchelonnement obtenu	#REF!	11,7	22,4	3,2	3,2	0,0
6.2 Financement intérieur (I.+II.)	17,4	-70,7	-4,1	-36,3	-12,6	-9,6
I. Financement Bancaire	21,8	-75,4	2,5	-28,0	-4,6	-1,6
II. Financement non-bancaire	-4,4	4,7	-6,6	-8,3	-8,0	-8,0
dont Ressources privatisations	-44,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
7. Erreurs et omissions	-3,7	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0
8. Ecart de financement (gap + / surplus -)	0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0

ANNEXE IV : Balance des paiements

(en milliards de F CFA)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balance des Transactions courantes	-164	-199	-248	-232	-230	-270
Balance des biens	-312	-359	-415	-405	-422	-468
Exportations fob	735	758	764	781	845	884
Produits arachidières	73	48	29	30	55	55
Produits halieutiques	176	175	180	182	183	180
Phosphate	86	121	108	117	121	125
Autres produits	401	414	447	431	464	500
Importations fob	-1047	-1117	-1179	-1186	-1266	-1351
Produits pétroliers	-205	-174	-201	-174	-177	-176
Riz	-91	-106	-106	-105	-112	-121
Autres produits de consommations	-325	-341	-356	-381	-408	-438
Biens d'équipement	-156	-194	-207	-228	-250	-275
Biens intermédiaires	-270	-304	-309	-297	-319	-341
Services et revenus nets	-76	-83	-96	-90	-92	-90
Crédit	341	351	355	371	386	402
Dont Tourisme	128	134	132	141	148	156
Débit	-417	-433	-451	-462	-478	-491
Dont intérêts sur la dette ext	-33	-37	-41	-40	-36	-30
Transferts courants	223	243	264	264	283	287
Privés	173	192	195	201	211	222
Publics	50	51	69	62	72	65
Dont dons budgétaires	0	2	20	12	23	20
Compte de capital et d'opérations financières	226	291	215	209	233	226
Compte de capital	86	63	78	76	98	103
Transferts de capitaux privés	2	3	3	3	3	3
Dons projets	83	60	75	73	95	100
Annulation de dette	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	140	228	138	133	135	123
Investissements directs	29	41	60	64	71	74
Investissements de portefeuille	10	-10	8	1	2	-23
Autres investissements	102	198	69	68	63	72
Secteur public	54	84	26	40	32	46
Secteur privé +erreurs et omissions	47	114	43	29	31	27
Balance globale	61	92	-33	-23	2	-45
Financement	-61	-92	33	21	-2	26
Avoirs extérieurs nets	-72,0	-78,0	-23,4	-60,0	-18,5	21,5
Dépôts en banque	-9	-32	16	-10	-11	-11
Paiement des arriérés	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	19	18	40	91	27	16
Ecart financement (gap+/surplus-)	0	0	0	2	0	19

ANNEXE V : Situation monétaire

(en milliards de F CFA)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Avoirs extérieurs nets	169,6	296,8	312,6	381,8	409,8	507,7
Bceao , nets	66,7	137,7	169,4	228,6	245,9	368,6
Banques commerciales , nets	102,9	159,1	143,2	153,2	163,9	139,1
Crédit intérieur net	837,4	792,9	859,3	897,9	968,8	1030,3
PNG	181,9	106,5	109,0	81,0	76,4	47,3
Bceao , net	221,0	188,7	190,3	169,3	169,4	163
Avances statutaires	73,5	73,5	68,8	62,2	55,4	48,5
Concours FMI	159,4	152,2	135,8	114,3	94,3	86,2
Concours cons. et non cons. Ref.	8,9	7,3	5,5	3,7	1,7	0
Autres concours	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1
Dépôts et encaisses (-)	-79,9	-103,4	-78,8	-70,0	-41,1	-30,8
Banques commerc. , net	-42,0	-83,0	-82,1	-89,1	-93,8	-117,2
Crédits à l'économie	655,5	686,4	750,3	816,9	892,4	983
Autres postes nets	-101,8	-115,6	-132,1	-140,5	-149,1	-102,9
Masse monétaire	905,2	974,1	1 039,8	1 139,2	1 229,5	1 435,1
Circulation fiduciaire	217,8	192,6	177,9	189,3	201,4	283,4
Dépôts bancaires	687,4	781,5	861,9	949,9	1028,1	1151,7